

Cahier des charges

- Être composée au minimum de 12 licenciés au club responsable de l'Ecole de Volley.

- Couvrir une tranche d'âge comprise dans les catégories M9 à M11.

- Entraînement qui se termine au plus tard à 19 heure, au moins une fois par semaine.

- Participer à l'activité de regroupement organisée par le Comité Départemental (au moins deux fois par ans).. Chaque EVB devra être représentée par au moins 6 licenciés à chacun des regroupements afin d'être validée comme telle.

Encadrement:

- L'animation de l'Ecole de Volley doit être assurée par un cadre possédant le diplôme d'Educateur d'école de volley-ball (ou en cours de formation ou de validation) ou plus.

Ballons:

- Utiliser exclusivement des ballons allégés (200 à 250g maximum type MIKASA MG V-200 et V-230, MIKASA et MOLTEN « School », MOLETN SSVB-4 et SSVP-4...)
- Suivre les recommandations de référence de la Direction Technique Nationale.

Le club

Nom du club:

Je soussigné,

Nom du président:

Date de la demande: / / 20

Jour(s) et horaire(s) d'entraînement(s) de l'Ecole de Volley:

.....

Nombre de M9 / M11 licenciés:

Atteste que nous respectons le cahier des charges indiqué ci-dessus et participerons aux plateaux des Ecoles de Volley organisés par le Comité de l'Ain.

L'encadrement

Nom Prénom de l'entraîneur:

Numéro de licence:

Diplôme EEVB: Oui Non En cours

Diplôme BEES 1: Oui Non En cours

Si oui, date d'obtention:

Numéro de téléphone:

Email:

Date, cachet et signature du président:

Avis du Comité départemental

Accepté Refusé

Date, cachet et signature